

## Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

### Réaction d'ATD Quart Monde aux travaux en cours

#### Résumé

L'Office fédéral des assurances sociales a établi un projet de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Comme ATD Quart Monde est membre du Comité de direction de cette stratégie (dans laquelle il représente les personnes et familles en situation de pauvreté), il a été sollicité pour élaborer une réaction à ce projet. Pour ce faire, il a consulté une centaine de personnes en situation de pauvreté appartenant à plusieurs associations dans lesquelles elles s'expriment. « *Parlez avec nous, pas sur nous* » disent-elles.

Quand la pauvreté et l'exclusion sociale d'une personne ou famille durent dans le temps, elle se trouve dans l'impossibilité de jouir de ses droits et d'assumer ses responsabilités. A partir de cette définition due à Joseph Wresinski et née de l'expérience des plus défavorisés, une politique globale et cohérente de lutte contre la pauvreté peut être élaborée pour permettre l'accès de tous aux droits communément reconnus comme fondamentaux :

- rétablir la jouissance des droits ou prévenir la perte de droits dans tous les domaines où il y a une précarité ou un cumul de précarité
- permettre à chacun d'avoir les moyens d'assumer ses responsabilités professionnelles, familiales et sociales
- créer les solidarités nécessaires pour que les droits dont certains sont privés soient rétablis.

Le projet de stratégie proposé par l'OFAS représente un premier pas dans la bonne direction. Le fait qu'il reconnaisse les personnes en situation de pauvreté comme des acteurs centraux de cette stratégie est un point essentiel. Le présent document propose d'améliorer les propositions existantes dans 6 directions :

- 1 Soutenir la participation des personnes et familles en situation de pauvreté. Il faut notamment que les autorités soutiennent financièrement **les rencontres et les associations** dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté s'expriment.
- 2 Assurer une meilleure garantie de ressources aux familles. Il faut notamment que le montant des prestations données par l'aide sociale pour **l'entretien des enfants** soit le même que celui qui est prévu dans la loi sur les prestations complémentaires.
- 3 Améliorer les chances de formation pour les moins qualifiées. Il faut notamment qu'une attention particulière soit donnée à une vraie **formation des personnes illettrées ou sans qualification**, notamment dans le cadre des formations de longue durée pour chômeurs.
- 4 Prévenir le **placement des enfants** de familles socialement défavorisées par la mise en place d'un accompagnement social renforcé prenant en compte toutes les difficultés financières et sociales de la famille.
- 5 Améliorer l'accès aux droits et l'accompagnement social. Il faut notamment généraliser les **ombusman parlementaires** auxquels les personnes en situation de pauvreté peuvent s'adresser lorsqu'elles ne sont pas d'accord avec les décisions des services sociaux.
- 6 **Créer un observatoire « pauvreté, exclusion et droits humains »** pour mieux connaître les situations d'injustice vécues par les personnes en situation de pauvreté.

## **Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté**

### **Réaction d'ATD Quart Monde aux travaux en cours**

#### **Introduction : une démarche participative**

Depuis 2003, ATD Quart Monde demande une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces derniers mois, l'Office fédéral des assurances sociales a présenté un projet de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Comme ATD Quart Monde est membre du Comité de direction de cette stratégie (dans laquelle il représente les personnes et familles en situation de pauvreté), il a été sollicité pour élaborer une réaction à ce projet. Pour ce faire, il a consulté une centaine de personnes en situation de pauvreté appartenant à plusieurs associations dans lesquelles elles s'expriment. En 2007, avec la participation de ces associations, ATD Quart Monde avait organisé une rencontre avec Madame Micheline Calmy-Rey alors présidente de la Confédération. Un dossier « Refuser la misère, un chemin vers la paix » lui a été alors remis. Les citations faites dans le présent document sont tirées principalement de ce dossier<sup>1</sup>

Cette action de participation à l'élaboration de la stratégie a deux effets majeurs : d'une part, de nombreuses personnes en situation de pauvreté savent qu'une stratégie est en cours et elles en attendent les résultats. Personne ne peut prendre la responsabilité de les décevoir. D'autre part, des dialogues nouveaux se sont créés entre des membres du groupe de direction, des personnes en situation de pauvreté et leurs associations.

Ces dialogues montrent que la mobilisation de personnes en situation de pauvreté demande un grand engagement, beaucoup de travail et beaucoup de temps. Dans le cadre de la présente consultation, il a été très difficile de se plier aux délais et contraintes. Nous souhaitons vivement que dans le suivi de la stratégie et dans la préparation de la Conférence nationale prévue début 2010, il soit tenu compte des conditions permettant une vraie consultation des personnes en situation de pauvreté.

#### **1. Les objectifs d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

La pauvreté et l'exclusion sociale sont des situations vécues par de nombreuses personnes et familles en Suisse. « On est ignorés, on ne parle pas de nous, on ne voit pas notre courage pour résister chaque jour à la pauvreté et soutenir d'autres personnes » disent-elles. C'est à partir de leur pensée et de leur expérience de vie qu'ATD Quart Monde a demandé dès 2003 une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les propositions de stratégie faites actuellement répondent-elles à leurs attentes ?

De notre point de vue, le point de départ de toute politique globale et cohérente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se trouve dans la définition de la précarité et de la grande pauvreté donnée par Joseph Wresinski en 1987 : « *La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les*

---

<sup>1</sup> voir ATD Quart Monde, *Refuser la misère, un chemin vers la paix*, dossier remis à Madame Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération, le 17 octobre 2007, Journée mondiale du refus de la misère [http://quart-monde.ch/fileadmin/user\\_upload/documents/publications/dossier\\_MCR\\_F\\_final.pdf](http://quart-monde.ch/fileadmin/user_upload/documents/publications/dossier_MCR_F_final.pdf)

*chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible* ».<sup>2</sup> Cette définition a des points communs avec celle qui a été retenue pour la stratégie et qui parle de ceux qui « sont exclus du mode de vie considéré comme acceptable ». Mais elle va plus loin en posant les bases d'une politique qui permet l'accès de tous aux droits communément reconnus comme fondamentaux et qui vise à :

- rétablir la jouissance des droits ou prévenir la perte de droits dans tous les domaines où il y a une précarité ou un cumul de précarité
- permettre à chacun d'avoir les moyens d'assumer ses responsabilités professionnelles, familiales et sociales
- créer les solidarités nécessaires pour que les droits dont certains sont privés soient rétablis.

Une telle politique est en accord avec les droits fondamentaux reconnus par la Constitution fédérale, en particulier les articles 7, 8 alinéas 1 et 2 et, plus spécifiquement, l'article 12. C'est pourquoi une stratégie globale et cohérente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se doit de prendre en compte tous les domaines de la vie (protection de la vie familiale, garantie de ressources permettant de vivre dans la dignité, accès à la formation et au travail, accès à un logement décent, à la protection de la santé, à l'éducation, à la culture, ...). Elle doit aussi prendre en compte le cumul de ces précarités, car les interactions sont nombreuses : il est par exemple difficile d'être en bonne santé si l'on n'a pas suffisamment d'argent pour bien se nourrir ; il est difficile de participer à la vie politique et sociale si l'on ne sait pas lire et écrire.

Une telle stratégie se doit aussi de permettre l'expression individuelle et collective de l'expérience de vie des personnes en situation de pauvreté, car il n'est pas possible de penser lutter contre la pauvreté sans l'apport de ceux qui la vivent. « *Parlez avec nous, pas sur nous* » disent-ils. Considérer les personnes en situation de pauvreté comme les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté est une conséquence directe de cette définition.

Deux notions utiles pour l'action sont contenues dans cette définition. Il s'agit d'abord de la notion de dignité. De nombreux textes dont l'article 12 de la Constitution fédérale font un lien entre lutte contre la pauvreté et dignité. Si les personnes en situation de pauvreté parlent autant de dignité, c'est parce que la dignité est le premier des droits fondamentaux. Elle résume l'ensemble des droits. « *Nous avons une grande expérience de ce qui peut donner courage et dignité : sentir que nous existons, nous sentir utiles, être écouté, être pris au sérieux, rencontrer des personnes qui ont confiance*

*en nous, se battre pour défendre nos droits et arriver à un résultat, vivre une amitié avec d'autres, faire de sa vie quelque chose de rempli et d'agréable. C'est pourquoi nous disons qu'on ne sort de la pauvreté que par la dignité. Il ne faudrait jamais accepter pour d'autres, ce que l'on n'accepterait pas pour soi. Chaque personne si rejetée soit-elle a une place à prendre et ses valeurs à apporter.* »

La seconde notion à mettre en valeur est celle de grande pauvreté. Les situations de cumul durable de plusieurs précarités sont celles qui paraissent le plus difficile à résoudre. Appliquer le principe de non-discrimination consiste à prendre en compte et donner priorité à ces situations extrêmes. Si l'on ne fait cas que des situations les moins difficiles, on exclut des

**Exemple de bonne pratique 1 –  
L'Université populaire Quart Monde.**

L'exclusion des personnes en grande pauvreté les empêche souvent de créer un dialogue constructif dans leur famille, avec les enseignants, les travailleurs sociaux, les lieux de participation.

L'Université populaire Quart Monde est un lieu de formation à l'expression et au dialogue entre des personnes en grande pauvreté et d'autres citoyens, notamment des spécialistes des questions abordées. Elle part de la valorisation de l'expérience de vie des plus pauvres. Ce dialogue donne des forces et des moyens nouveaux aux plus pauvres pour avoir une place dans la société et trouver des soutiens pour leur projet familial. Il permet aussi aux citoyens de s'engager aux côtés des plus pauvres pour favoriser leur insertion dans la société.

<sup>2</sup> Conseil Economique et Social, *Grande Pauvreté et précarité économique et sociale*. Rapport présenté par M. J. Wrésinski, Journal Officiel de la République Française, 28 février 1987, p. 6.

politiques et des mesures ceux qui en ont le plus besoin. La Constitution fédérale va dans le même sens, quand dans son préambule elle affirme que « *La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres* ».

## **2. Propositions vers une stratégie globale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Dans les travaux faits pour élaborer une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, plusieurs points nous semblent très positifs au regard d'une politique globale. La pauvreté est vue tout au long de la vie depuis la petite enfance jusqu'à la vieillesse. Sa dimension familiale est mise en valeur, ce qui est très important pour les personnes en situation de pauvreté. Par ailleurs, même si cela n'est pas dit explicitement, cette stratégie aborde aussi bien la lutte contre la pauvreté que contre l'exclusion sociale. Pourquoi ne pas parler d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?

Mais les mesures proposées sont encore éloignées d'une véritable mise en oeuvre des objectifs proposés à la page précédente. Pourtant 6 priorités nous semblent réalisables comme une première étape d'un processus visant à permettre l'accès aux droits fondamentaux, à favoriser les moyens des responsabilités et de créer les solidarités indispensables.

### **1 Soutenir la participation des personnes et familles en situation de pauvreté**

Le projet de stratégie reconnaît les personnes en situation de pauvreté de pauvreté comme des partenaires centraux de la lutte contre la pauvreté. Certaines parties de ce projet de stratégie reconnaissent l'apport des personnes en situation de pauvreté, notamment celle sur la pauvreté des enfants et celle sur les demandes des personnes touchées sur la pauvreté. Parmi les propositions qui y sont faites, certaines ont été influencées par la consultation de ces personnes.

Pour réaliser cette stratégie, la participation des personnes en situation de pauvreté à la mise en oeuvre et l'évaluation des diverses mesures et recommandations est essentielle. Tous les partenaires devraient se sentir responsables de cette collaboration. Pour favoriser cette participation, il est nécessaire que **les autorités soutiennent financièrement les rencontres et les associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté s'expriment.**

### **2 Assurer une meilleure garantie de ressources aux familles**

*« Dans la réalité, nous n'avons que le strict minimum pour survivre. Nous n'avons pas assez d'argent pour des habits neufs, pour permettre à la famille d'aller vers l'extérieur, pour les loisirs des enfants... En somme pour une vie sociale pour la famille. » « On n'a pas choisi de vivre ces souffrances. Et on se fait traiter de marginaux quand on va demander de l'aide. »*

Les familles bénéficiant de faibles ressources doivent être mieux soutenues. Nous proposons que toutes ces familles, indépendamment de leur situation de travail, bénéficient des prestations complémentaires. Si cela ne peut pas être mis en place rapidement, un premier pas serait que **le montant des prestations données par l'aide sociale pour l'entretien des enfants soit le même que celui qui est prévu dans la loi sur les prestations complémentaires.**

De façon plus globale, nous soutenons fortement l'établissement à un niveau fédéral d'une loi-cadre sur la sécurité d'existence. Les personnes et les familles confrontées à la pauvreté ont beaucoup à dire sur le contenu d'une telle loi. Il est donc essentiel qu'elles soient consultées.

*Par ailleurs, une étude, financée par les autorités publiques, devrait être faite pour vérifier si les personnes qui bénéficient, ont bénéficié ou ont renoncé à bénéficier de l'aide sociale considèrent que leur dignité est respectée et qu'elles reçoivent « les moyens indispensables*

*pour mener une existence conforme à la dignité humaine » conformément à l'article 12 de la Constitution fédérale.*

### 3 Améliorer les chances de formation pour les moins qualifiées

*« Tu rates ta scolarité parce que tu n'as pas souvent la possibilité de faire tes devoirs dans de bonnes conditions. C'est aussi plus difficile de se concentrer à l'école quand il y a des problèmes chez toi. Nous souhaitons que tous les enfants aient les mêmes chances. Pourtant, à l'école on demande aux parents beaucoup de collaboration et de responsabilités. Nous, parents, qui avons grandi dans la pauvreté, ne pouvons pas offrir tout cela, faute de moyens. »*

Le projet de stratégie comporte plusieurs bonnes propositions concernant l'éducation précoce, l'école, la formation et la qualification. Trois précisions sont à faire.

Concernant la formation scolaire des enfants et des jeunes, nous proposons de développer le dialogue entre les enseignants et les parents des enfants socialement défavorisés. Le but de ces dialogues est de créer une meilleure compréhension réciproque. Une des méthodes de ce dialogue peut être des co-formations où enseignants et parents apprennent à se connaître et à travailler en collaboration.<sup>3</sup>

La principale mesure concernant l'accès des jeunes à une formation professionnelle est celle du Case Management. Nous la soutenons. Elle doit être mise en oeuvre en veillant à ne pas exclure les jeunes les plus en difficulté, en assurant une continuité de la formation jusqu'à l'emploi, en évitant toute période sans formation ni emploi et en assurant pour les jeunes les plus en difficultés sociales une sécurité financière tout au long de leur parcours de formation.

**Exemple de bonne pratique 2 – le cycle de co-formation** organisé par ATD Quart Monde et de Département de l'instruction publique du canton de Genève, "L'école de tous les enfants", qui s'est déroulé à Genève de novembre 2003 à mai 2004. Ces rencontres ont permis à un groupe de dix parents, dix enseignant-e-s et de quatre volontaires permanents, de mieux se connaître, de découvrir les efforts des uns et des autres, de dépasser les peurs et les incompréhensions qu'il y avait des deux côtés. Chacun et chacune en est ressorti-e avec un autre regard, une confiance qui permet une autre manière d'agir, qui permet d'oser un dialogue.

Pour la formation continue des adultes, **une attention particulière doit être donnée à une vraie formation des personnes illettrées ou sans qualification, notamment dans le cadre des formations de longue durée pour chômeurs.**

### 4 Prévenir le placement des enfants

*« Notre plus grande souffrance, à mes enfants et moi, fut leur placement dans une institution. J'avais moi-même expérimenté combien il est triste de ne pas pouvoir grandir dans sa famille. Avec le courage du désespoir j'ai lutté pour que mes enfants me reviennent. »<sup>4</sup>*

**Le placement des enfants des familles socialement défavorisées devrait et pourrait être évité par la mise en place d'un accompagnement social renforcé prenant en compte toutes les difficultés financières et sociales de la famille.** Les mesures exceptionnelles prises pour éviter le placement pourraient comprendre une augmentation des ressources de la famille, l'accès à un logement plus grand, l'accès prioritaire à un travail compatible avec les horaires scolaires, etc. Il s'agit avant tout de soutenir la famille dans son projet familial.

<sup>3</sup> Voir compte rendu du Forum DEP-ATD Quart Monde "Communiquer avec l'école c'est important : c'est l'avenir des enfants qui est en jeu. Des parents qui ont la vie difficile et des professionnels de l'éducation dialoguent ensemble". [http://quart-monde.ch/fileadmin/user\\_upload/documents/publications/cr\\_dip-atd\\_du\\_8.12.04.pdf](http://quart-monde.ch/fileadmin/user_upload/documents/publications/cr_dip-atd_du_8.12.04.pdf)

<sup>4</sup> Récits de courage et de résistance, ATD Quart Monde, Treyvaux, 2005, page 6. [http://quart-monde.ch/fileadmin/user\\_upload/documents/publications/17recits05.pdf](http://quart-monde.ch/fileadmin/user_upload/documents/publications/17recits05.pdf)

## 5 Améliorer l'accès aux droits et l'accompagnement social

*« Très souvent, on ne nous demande pas notre avis, on décide pour nous et pour nos enfants. Ou alors nous devons raconter notre histoire dans différents bureaux et personne n'a de solution. Nous ne savons pas à qui nous adresser pour nous défendre. Nous ne connaissons pas assez nos droits. » - « On n'a pas choisi de vivre ces souffrances. Et on se fait traiter de marginaux quand on va demander de l'aide. »*

L'accompagnement social doit être amélioré. Le rôle principal du service social doit être d'accompagner les personnes en situation de pauvreté pour qu'elles bénéficient de leurs droits sociaux (ressources pour vivre dans la dignité, logement décent, santé, formation, travail,...) dans le respect de leur dignité. Les travailleurs sociaux doivent pouvoir se former à la collaboration et au partenariat avec les personnes en situation de pauvreté. Des projets-pilotes de co-formation où des personnes en situation de pauvreté croisent leur savoir avec celui des professionnels doivent être développés. Nous soutenons la création de service d'information auprès desquelles les personnes menacées ou touchées par la pauvreté pourront se renseigner sur leurs droits, sur les offres disponibles et sur les services compétents. Nous souhaitons **la généralisation d'ombusman parlementaires<sup>5</sup> auxquels elles peuvent s'adresser lorsqu'elles ne sont pas d'accord avec les décisions des services sociaux.**

## 6 Créer un observatoire « pauvreté, exclusion et droits humains » et lutter contre la stigmatisation

*« Souvent nous entendons des déclarations telles que: « Il faudrait qu'ils apprennent à mieux gérer leur argent. » « C'est de leur faute... » « Elle achète des pommes-frites, elle ne peut pas être pauvre ». On nous culpabilise et nous nous sentons sous contrôle social ; cela est insupportable. Nous cachons notre situation et évitons le public. Les conséquences en sont l'exclusion et l'isolement. Nous ne voulons plus être désignés comme parasites et fraudeurs. »*

Nous sommes témoins de nombreux exemples d'injustices vécues par des personnes en situation de pauvreté : manque de ressources au point d'avoir faim, prélèvement fait sur le minimum vital pour le remboursement de dettes de différentes natures, contrôles exagérés, abus de pouvoir de la part de services sociaux, discrimination et stigmatisation à cause de la pauvreté, expulsions sans relogement, soins médicaux ou dentaires refusés, manque d'information sur les droits, mauvaises informations données sur les droits, mise sous pression de personnes fragilisées par les difficultés, privations de temps de repos, de loisirs ou de vacances, .... La Confédération doit soutenir la **création d'un observatoire « pauvreté, exclusion et droits humains » pour mieux connaître les situations d'injustice vécues par les personnes en situation de pauvreté**, la réflexion des personnes concernées et les initiatives prises pour améliorer le respect de la dignité et des droits. Cet observatoire doit susciter un dialogue public à ce sujet.

Une campagne devrait notamment être engagée pour combattre les préjugés visant à considérer les personnes en situation de pauvreté comme des « fainéants », des « profiteurs », des « abuseurs », .... Il est primordial de créer un climat dans lequel le respect de la dignité des personnes en situation de pauvreté est vu comme essentiel dans la lutte contre la pauvreté. Le 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère est un moment privilégié pour marquer les étapes de cette campagne.

---

<sup>5</sup> Voir <http://ombudsman-ch.ch/home.php?action=Home&language=fr>

## **Annexe : ATD Quart Monde et la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

ATD Quart Monde est un mouvement international pour les droits humains. Son sigle signifie Agir Tous pour la Dignité. Il s'est donné pour but de créer un espace dans lequel des personnes et familles en situation de pauvreté peuvent se rassembler, partager leurs expériences de vie et s'engager avec d'autres pour une société sans misère ni exclusion. ATD Quart Monde est donc une association dans laquelle les personnes en situation de pauvreté s'expriment. Son action s'inscrit dans une longue histoire visant à retransmettre à l'ensemble de la société l'expérience des plus pauvres et élaborer avec eux des propositions constructives permettant un meilleur avenir pour tous. Cette histoire a été marquée par la publication du livre « des Suisses sans noms » en 1983<sup>6</sup>, par le rapport Wresinski « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » en 1987<sup>7</sup>, par la rédaction de l'article 30 de la Charte sociale européenne révisée du Conseil de l'Europe qui concerne le «Droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale », par une contribution à l'élaboration d'une Stratégie européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (notamment des Objectifs de cette stratégie), par une collaboration dans le cadre du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à l'élaboration des « Principes directeurs sur extrême pauvreté et droits de l'homme ». A plusieurs reprises, des rencontres avec des conseillers fédéraux ont eu lieu. En 2007, avec la participation d'autres associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté s'expriment, ATD Quart Monde a organisé une rencontre avec Madame Micheline Calmy-Rey alors présidente de la Confédération. Un dossier « Refuser la misère, un chemin vers la paix » lui a été alors remis. Les citations faites dans le présent document sont tirées principalement de ce dossier<sup>8</sup>.

Dans la continuité de cette histoire, ATD Quart Monde a été parmi ceux qui dès 2003 ont demandé une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale élaborée en partenariat avec les populations concernées. ATD Quart Monde a impliqué des personnes directement concernées par la pauvreté dans les travaux d'élaboration de cette stratégie. Ceci a été fait de quatre manières :

- les thèmes de la stratégie ont été travaillés en 2008 et 2009 par des groupes locaux d'ATD Quart Monde et d'autres associations dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté s'expriment (notamment le b'treff de Flawil et l'Association des familles du quart monde de l'Ouest lausannois)
- Les réunions à Treyvaux de l'Université populaire Quart Monde<sup>9</sup> ont abordé entre 2007 et 2009 sur des thèmes que nous considérons comme important dans le cadre de la stratégie (la dignité, des ressources pour vivre dans la dignité, le chômage, la participation, les droits humains, le placement des enfants, les vacances)
- des membres du groupe de direction de la stratégie ont rencontré des groupes locaux des associations concernées et participé à ces Universités populaires Quart Monde
- trois réunions ont rassemblé à Treyvaux des personnes en situation de pauvreté et d'autres membres de ces associations pour élaborer en juin 2008 le rapport transversal confié à ATD Quart Monde, pour un dialogue avec M. Stephan Arnold de l'OFAS en avril 2009 et pour élaborer en mai 2009 la réaction au projet de stratégie, à partir des préparations faites dans les groupes locaux.

---

<sup>6</sup> Voir Beyeler-Von Burg, Hélène, *Des Suisses sans nom. Les heimatlosen d'aujourd'hui*, éd Quart Monde, Treyvaux, 1984.

<sup>7</sup> Conseil Economique et Social, *Grande Pauvreté et précarité économique et sociale*. Rapport présenté par M. J. Wrésinski, Journal Officiel de la République Française, 28 février 1987.

<sup>8</sup> voir ATD Quart Monde, *Refuser la misère, un chemin vers la paix*, dossier remis à Madame Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération, le 17 octobre 2007, Journée mondiale du refus de la misère [http://quart-monde.ch/fileadmin/user\\_upload/documents/publications/dossier\\_MCR\\_F\\_final.pdf](http://quart-monde.ch/fileadmin/user_upload/documents/publications/dossier_MCR_F_final.pdf)

<sup>9</sup> Voir <http://quart-monde.ch/actions/universite-populaire-quart-monde/>